

AFFAIRE N° 12

SUBVENTION A ACCORDER A LA S.H.L.M.R. POUR DEPASSEMENT
DE LA CHARGE FONCIERE DE REFERENCE DANS L'OPERATION "BAGATELLE"
(CONSTRUCTION DE CENT TRENTE-ET-UN LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
A PETITE-ILE, RUELLE BOIS NOIRS)

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La S.H.L.M.R. a obtenu en 1987-1988 et 1989 le financement sur la Ligne Budgétaire Unique de cent trente-et-un Logements Locatifs Sociaux à Petite-Ile (opération "Bagatelle") sur un terrain que la Commune met à sa disposition par bail à construction.

Le bilan prévisionnel ayant fait apparaître un dépassement de la charge foncière de référence, la S.H.L.M.R. a sollicité de l'Etat une subvention de 664 146 F (30 % du dépassement) qui ne sera toutefois accordée, comme prévu par la réglementation, que si la Commune participe pour un montant équivalent.

Il vous appartient donc de vous prononcer sur l'octroi éventuel à la S.H.L.M.R. d'une subvention de 664 146 F (soit environ 5 000 F par logement) qui aura pour effet de ramener le loyer d'équilibre de 20 F (sans subventions) à 17,46 F par mètre carré et par mois.

**MONSIEUR ALAIN ARMAND DONNE LECTURE
DE L'AVIS DES COMMISSIONS.**

Commission HABITAT et FINANCES

Elles émettent un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE DES VOTANTS (6 abstentions/
prenant en compte les votes par procuration).**

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 28 OCT. 1989

LE SECRETAIRE GENERAL
Yves CROCHET

